

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE

# AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, conformément à l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que lors d'une séance tenue le 24 août 2021, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le projet du 22<sup>e</sup> règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

## OBJET DE LA MODIFICATION ET LOCALISATION

Le projet du 22<sup>e</sup> règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé concerne la modification des limites des grandes affectations sur le territoire de la municipalité de Lac-Saint-Paul afin d'inclure dans l'affectation « Rurale », les lots 5 113 672, 5 113 673, 5 113 674 et une partie des lots 5 113 232 et 5 441 808.

Si ce projet de règlement entre en vigueur, la municipalité de Lac-Saint-Paul devra adopter des règlements de concordance afin de rencontrer, de façon non limitative, l'objet suivant :

- Ajuster les limites des zones du plan de zonage ainsi que les grilles des usages et des normes afin que les dispositions s'y appliquant concordent au plan des grandes affectations modifié.

Les autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ne sont pas affectées par cette modification.

## CONSULTATION ÉCRITE

Par l'effet des arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 et de la résolution du Conseil MRC-CC-14178-08-21, la MRC d'Antoine-Labelle remplacera le processus de consultation publique sur le projet du 22<sup>e</sup> règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé par une consultation écrite qui se déroulera du 9 septembre au 23 septembre 2021. Les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires doivent le faire par écrit, soit en faisant parvenir un courriel à [amenagement@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:amenagement@mrc-antoine-labelle.qc.ca) ou une lettre par courrier postal adressée au Service de l'aménagement du territoire, 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6.

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé peut également être consulté aux heures normales de bureau auprès du secrétariat de chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

Donné à Mont-Laurier ce 30 août 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

*(s) Mylène Mayer*

Me Mylène Mayer